



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2026 A 18h30

Nombre de conseillers en exercice : 14
Quorum : 8
Date de convocation : 3 mars 2026

Le 9 mars 2026 à 18h30, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaient présents (11) : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GAUTIER-MARANDAT, GODIER, JEAN, RODRIGUEZ, VIGIER, et MM. CHARBEIX (arrivée à 19h05), DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

Pouvoir : néant

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du C.F.U. 2025
Affectation du résultat 2025
Approbation de la fongibilité des crédits
Vote des taux d'imposition 2026
Vote du budget primitif 2026
Attribution de subventions
Reprise de concessions funéraires en état d'abandon

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance. Mme Marie-Pierre VIGIER est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 02 février 2026. Les élus approuvent à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

D-2026-16 : Approbation du C.F.U. 2025

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Le Compte Financier Unique se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Pour l'année 2025, il présente :

- un excédent global de fonctionnement de 527 109,15 euros (331 354,59 euros de résultats de l'exercice 2025 positif ajouté à l'excédent 2024 d'un montant de 195 754, 56 euros),
- un déficit global d'investissement de 103 223,60 euros (230 348,70 euros de résultats de l'exercice 2025 positif ajouté au déficit 2024 d'un montant de 333 572,30 euros),

Madame le Maire quitte la salle avant le vote. Monsieur Jean-Noël GUEDON fait procéder au vote du CFU.

Vote : approuvé à l'unanimité (10 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-17 : Affectation du résultat 2025

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire propose l'affectation des 527 109,15 € de la manière suivante :

- 507 109,15 € à l'article 1068 pour combler le déficit d'investissement,
- 20 000,00 € à l'article 002 de la section de fonctionnement.

Vote : approuvé à l'unanimité (11 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-18 : Fongibilité des crédits*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire rappelle aux élus qu'ils peuvent l'autoriser à procéder, pour l'exercice 2026, à des virements de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Madame le Maire propose d'autoriser cette disposition et de fixer le taux plafond de 7,5 %.

Vote : approuvé à l'unanimité (11 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-19 : Vote des taux d'imposition 2026*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les bases n'ont pas été notifiées à la date du vote.

Vote : approuvé à l'unanimité (11 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-20 : Vote du budget primitif 2026*Rapporteur : Mme Françoise DELAGE*

Arrivée de M. Philippe CHARBEIX à 19h05 qui prend part aux débats.

Madame le Maire présente le tableau synthétique du budget primitif 2026, en expliquant que les dotations ne sont pas encore connues à la date du vote.

La section de fonctionnement est équilibrée à 1 334 151,00 €

La section d'investissement est équilibrée à 1 810 704,15 €

Vote : approuvé à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

D-2026-21 à 27 : Subventions aux associations – année 2026*Rapporteur : Mme Béatrice JEAN*

Mme Béatrice JEAN fait lecture du compte-rendu de la commission « Vie Associative » qui s'est tenue le 26 février 2026 et s'est prononcée sur les demandes de subventions reçues. Une correction est apportée au montant accordé à la coopérative scolaire dans le compte-rendu de la commission.

Mme JEAN informe l'assemblée que chaque attribution modificative fera l'objet d'une délibération propre.

Madame le Maire fait procéder au vote des subventions pour les associations comme suivant :

Organismes bénéficiaires	Montant demandé en €	Montant alloué en €
Comité d'Animation de Dignac (C.A.D.)	2 500,00	2 500,00
Energym Dignac Club de Gymnastique	500,00	500,00
MAFPAH Dignac	4 417,30	4 417,30
A.D.M.R. Villebois et 3 forêts	250,00	200,00
A.S.L.P.H.L. HandBall	Non défini	90,00
Chapitres	3 600,00	600,00
Coopérative Scolaire de l'école primaire « Marie et François MAYOUX »	2 100,00	2 000,00
Dignac Pétanque	500,00	300,00

Certains montants attribués sont différents de ce qui a été sollicité :

- L'A.D.M.R. bénéficie gratuitement de prêt de salles.
- L'A.S.L.P.H.L., il est octroyé la somme de 15 euros par licencié domicilié sur la commune
- Chapitres, il avait été convenu que la commune participait à la stérilisation des chats errants. La somme de 3600 € indiquée dans la demande, regroupe en réalité 3 années (soit 1000 € / an). La somme porte sur la stérilisation et sur le fonctionnement de la ressourcerie créée par cette association.

Organismes bénéficiaires	Montant demandé en €	Montant alloué en €
Croix Rouge Française – Unité locale de GrandAngoulême	150,00 €	0 €
DR 16 pour le salon Direction Emploi	Non défini	0 €
Groupe de Secours Catastrophe Français	4 417,30 €	0 €
Prévention routière	150,00 €	0 €
Refuse de l'Angoumois- SPA Mornac	800,00 €	0 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de l'Aire Sud-Est d'Angoulême	Non défini	0 €
Banque Alimentaire de la Charente	100,00 €	0 €
Restos du Cœur de la Charente	Non défini	0 €
ADAPEI Charente	500,00 €	0 €
Ted 16 - GDS	200,00 €	0 €
Comité Départemental de la Ligue Contre le Cancer	Non défini	0 €
Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	200,00 €	0 €
MFR CFA Sud-Charente	Non défini	0 €
MFR Triac-Lautrait	Non défini	0 €
Un hôpital pour les enfants	Non défini	0 €
France Adot 16	Non défini	0 €
AFM Téléthon	Non défini	0 €

Les élus membres des associations ne prennent pas part au vote.

Vote : approuvé à l'unanimité des membres présents

D-2026-28 : Reprise de concessions funéraires en état d'abandon

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Dans le cadre de la procédure lancée par délibération le 31 janvier 2022, portant sur le lancement de procédure de reprise de concessions perpétuelles en état d'abandon dans les cimetières de la commune, et suite aux divers procès-verbaux constatant l'inaction des ayants-droits des concessions concernées.

La procédure arrive à son aboutissement, les dix-huit concessions listées ci-dessous seront reprises et les terrains libérés :

Cimetière de Cloulas, 450 Route de Rougnac

Emplacement / numéro de concession	Durée	Nom concessionnaire
M01 / concession N°55	Perpétuelle	VERGEAUD née PEYRONNET
M06 / concession N°43	Perpétuelle	LARRI
M08 / concession N°42	Perpétuelle	MONFEROUX
M10 / concession N°41	Perpétuelle	DUMONT
A05 / concession N°44	Perpétuelle	ROY
A09 / concession N°46	Perpétuelle	LEGER
A11 / concession N°45	Perpétuelle	ROY

Cimetière du Bourg, 2 Rue du Foucaud

Emplacement / numéro de concession	Durée	Nom concessionnaire(s)
M11 / concession N°125	Perpétuelle	NORMAND Louis
M12 / concession N°126	Perpétuelle	ROUMAILLAC / BOITEAU / BONNET / GODINAUD
M16 / concession N°130	Perpétuelle	HAUTIER Jean
M17 / concession N°131	Perpétuelle	PERSON Marie Malvina née FOUR-GEAUD
M27 / concession N°112	Perpétuelle	FOUCHER
A04 / concession N°98	Perpétuelle	MOUNIER née CLEMENT
C11 / concession N°142	Perpétuelle	VINET Jeanne
C14 / concession N°143	Perpétuelle	MOUSNIER
C26 / concession N°162	Perpétuelle	DEGORCE François
D03 / concession N°179	Perpétuelle	PERROT / BROUILLET
D04 / concession N°180	Perpétuelle	PERROT / MONTAUDY

Vote : approuvé à l'unanimité (12 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

INFORMATIONS DIVERSES :

➡ **Elections municipales 2026 :** Madame le Maire informe l'assemblée que le bureau de vote sera installé dans la petite salle de la salle polyvalente.

➡ **Aire de dépôt des déchets verts :** M. Jean-Noël GUEDON demande des informations concernant le mode de fonctionnement de l'aire de dépôt aux futurs candidats à l'élection municipale. M. Jean-François REDON indique qu'en cas de besoin, la clé sera à récupérer auprès du secrétariat de mairie. Madame le Maire rappelle que l'organisation sera gérée par la nouvelle équipe municipale.

La séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance,
Elodie CHARRIERE



Le Maire de Dignac,
Hugo ROUGIER

